

Opérations à la charge des bénéficiaires du Groupe **SOCIETE GENERALE**

VERSEMENTS	
Prélèvement sur un compte bancaire	<b>Gratuit</b>
Rejet de prélèvement	<b>23,90€</b>
Incident de paiement sur chèque	<b>59,10€</b>
Frais pour versement de dividendes	<b>16,90€</b>

REMBOURSEMENT	
Traitement de dossier pour demande de remboursement anticipé <sup>(1)</sup>	<b>10,30€</b>
Mise en place d'une condition à l'exécution d'un remboursement <sup>(2)</sup>	<b>7,00€</b>
Déblocage exceptionnel autorisé par une disposition légale	<b>selon la mesure</b>

REGLEMENT	
Règlement par virement en zone SEPA	<b>Gratuit</b>
Règlement par chèque bancaire	<b>Gratuit</b>
Règlement hors zone SEPA	<b>Gratuit</b>
Règlement à tiers	<b>Gratuit</b>
Rejet de virement	<b>23,90€</b>

MODIFICATION DE CHOIX DE PLACEMENT	
Demande d'arbitrage entre supports de placement d'un même dispositif	<b>Gratuit</b>
Transfert des avoirs vers un autre teneur de compte à l'initiative du bénéficiaire	<b>45,00€</b>

ANOMALIES SUR PAIEMENT	
Mise en opposition d'un chèque bancaire	<b>13,60€</b>
Avis à tiers détenteur, saisie, opposition sur compte	<b>121,50€</b>

NANTISSEMENT	
Nantissement d'avoirs	<b>66,20€</b>
Levée de nantissement d'avoirs	<b>66,20€</b>

SUCCESSION	
Montant des avoirs inférieur ou égal à 3000€	<b>83,10€</b>
Montant des avoirs supérieur à 3000€ et inférieur ou égal à 15 000€	<b>119,40€</b>
Montant des avoirs supérieur à 15 000€ et inférieur ou égal à 45 000€	<b>178,50€</b>
Montant des avoirs supérieurs à 45 000€	<b>238,90€</b>

RECHERCHE D'INFORMATIONS	
Sur une opération de moins de 1 an	<b>34,20€</b>
Sur une opération de plus de 1 an	<b>68,20€</b>

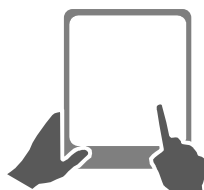
AUTRES FRAIS	
Levée de stock-option	<b>38,60€</b>
Frais de dépôt des avoirs des salariés à la Caisse des Dépôts et Consignation (pour un motif autre que leur inactivité)	<b>103,10€</b>
Retour de la poste pour coordonnées erronées <sup>(3)</sup>	<b>22,70€</b>
Frais de tenue de compte annuels des bénéficiaires ayant quitté l'entreprise <sup>(3)</sup>	<b>30,70€</b>
Frais pour solde des avoirs du ou des plans d'épargne salariale des bénéficiaires ayant quitté l'entreprise	<b>30,70€</b>
Rétractation suite à l'investissement par défaut de l'intéressement dans le plan d'épargne <sup>(4)</sup>	<b>Gratuit</b>

(1) Ces tarifs seront applicables, hors surendettement et décès du bénéficiaire

(2) Valeur de part/cours plancher.

(3) Prélevé en parts sur les avoirs en compte du bénéficiaire

(4) Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi «Macron»



**CANAUX DE COMMUNICATION**

Mise à disposition du coffre-fort numérique Digiposte	<b>Gratuit</b>
Mise à disposition du site web Esalia, des applications pour tablette et smartphone	<b>Gratuit</b>
Relevé de compte papier ou électronique	<b>Gratuit</b>